

FORMATION AIPR CONCEPTEUR

ATTESTATION
D'INTERVENTION
À PROXIMITÉ
DES RÉSEAUX



OBJECTIFS

Parcours formation et examen AIPR adapté aux concepteurs de travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

COMPÉTENCES VISÉES



- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.



Evaluation :

La formation est évaluée à travers l'examen AIPR officiel sous la forme d'un test QCM de 40 questions.



Attribution finale :

A l'issue de la formation, chaque participant reçoit une attestation de formation ainsi que, en cas de réussite à l'examen, une Attestation de compétence AIPR niveau concepteur lui permettant de prétendre à la délivrance d'une autorisation AIPR auprès de son employeur.



Durée :

7 heures, soit 1 jour de formation.



Niveau :

Formation Initiale constituant le premier niveau de formation et dont la réalisation est nécessaire avant une formation de maintien et d'actualisation des compétences.



Prérequis :

7 heures, soit 1 jour de formation
Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Accessibilité :

Cette formation est réalisable à distance en classe virtuelle, en INTRA (dans vos locaux, selon votre date).



Nombre de participants :

1 à 12 participants.



Profil :

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.



Pédagogie :

La formation est délivrée par un formateur de niveau concepteur AIPR.



Délais d'accès:

Une inscription 48 heures avant le début de la formation est néanmoins nécessaire. Pour les formations en intra-entreprises, le délai d'accès moyen à la formation est de 2 à 3 semaines à partir de la réception de l'ensemble des documents contractuels.



FORMATION AIPR CONCEPTEUR

ATTESTATION
D'INTERVENTION
À PROXIMITÉ
DES RÉSEAUX



CONTENUS DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE : 80%

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

ENSEIGNEMENT PRATIQUE : 20%

RÉALISATION DU TEST FINAL AIPR CONCEPTEUR

- Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Contact ofps : 01.78.52.98.78

www.ofps.fr

Mis à jour le 1er septembre 2022

